

12 OCTOBRE 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contestation de la fermeture de FESSENHEIM

Le rapporteur public demande l'annulation du décret

Flash  
Info

Le Conseil d'État a tenu cet après-midi une audience publique consacrée à la demande d'annulation, déposée en particulier par FO Énergie et Mines, contre le décret du 8 avril 2017, portant abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale de Fessenheim.

Chacun se souvient des conditions très particulières qui avait vu Mme ROYAL publier un tel texte, quelques jours avant les élections présidentielles. Celles-ci avaient poussé les collectivités locales et FO à en contester la légalité.

FO a toujours considéré que la fermeture de Fessenheim, totem politique pour les ONG, était une absurdité au plan économique, industriel, social et même environnemental.

Le rapporteur public a conclu, dans des conclusions très percutantes, à l'annulation de ce décret qu'il a donc considéré comme étant illégal.

C'est là une position très importante.

Il reste maintenant à attendre la décision du Conseil d'État lui-même, qui se prononcera dans quelques semaines à une date non encore précisée.

Plus que jamais, FO Énergie et Mines est déterminée à se battre sur tous les fronts pour que le mix électrique repose sur le souci de l'intérêt général et soit fondé sur l'intérêt réel de la nation et des citoyens.

### Contact Presse:

Serge GIANORSI - Délégué Syndical Central FO à EDF  
Tel. : 06 81 94 75 72